

Nom	a) Antécédents/Expérience	b) Durée de mandat	Article 30 du Règlement		c) Rémunération totale depuis nomination \$
			c) Rémunération <sup>1</sup> indemnité \$	frais de dépl. \$	
R. A. Anderson	SMA, Expansion du commerce, AE (gouvernement)	à titre amovible (3.11.1983)	0.	0.	0.
S. I. Bata	Administrateur, Bata Limited (affaires)	à titre amovible (11.4.1978)	6,950.	4,829.30	11,779.30
J. H. Dickey	Associé principal—McInnes, Cooper et Robertson (avocat)	à titre amovible (11.4.1978)	8,400.	8,230.01	16,630.01
R. Giroux	Administrateur, Power Corp. of Canada Ltd. (affaires)	à titre amovible (11.4.1978)	2,900.	988.10	3,888.10
W. A. Hadden	Président, Champion Spark Plug Co. of Canada, Limited (affaires)	à titre amovible (4.9.1981)	2,850.	3,203.70	6,053.70
R. V. Hession	SM, Approvisionnement et Services Canada (affaires et gouvernement)	à titre amovible (27.1.1983)	0.	0.	0.
J. E. G. Howarth	Président/Chef de la dir. gén., Corp. comm. canadienne (affaires et gouvernement)	à titre amovible (15.10.1982)	0.	0.	0.
A. A. MacNaughton	Président/Chef de la dir. gén., Genstar Corporation (affaires)	à titre amovible (22.6.1978)	3,400.	246.23	3,646.23
G. E. Shannon	SMA, Direction des finances et commerce intern. (gouvernement)	à titre amovible (26.10.1982)	0.	0.	0.

<sup>1</sup> Chaque administrateur du secteur privé qui n'a pas été choisi parmi les personnes à l'emploi de la Fonction publique du Canada ou des sociétés de la Couronne peut recevoir une indemnité pour sa présence à chaque réunion du Conseil ou des comités, ou pour chaque jour ou partie de celui-ci au cours duquel il a exercé des fonctions pour la Corporation. Cette indemnité est de \$350. De plus, tous les administrateurs doivent être remboursés des frais de déplacement raisonnables engagés en relation avec les travaux du Conseil.

M. WILLIAM ELLIS

Question n° 369—M. Siddon:

M. William Ellis (L. 12973) a-t-il servi dans le *South Saskatchewan Regiment* au cours de la Deuxième Guerre mondiale et, dans l'affirmative, a) a-t-il participé avec le régiment au raid sur Dieppe en 1942, b) est-il aussi ancien combattant de la Première Guerre mondiale, c) est-il le dernier survivant du régiment à avoir participé au raid sur Dieppe après avoir déjà servi au cours de la Première Guerre mondiale, d) reçoit-il une pension ou allocation d'ancien combattant du gouvernement et, sinon, pourquoi?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Pour répondre à cette question, il faut donner des renseignements personnels sur M. William Ellis, renseignements dont la divulgation est régie par la loi sur la protection des renseignements personnels. Voir la réponse donnée le 25 mai 1981 à la question n° 2351.

[Traduction]

**M. Evans:** Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

#### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

**M. le Président:** Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

**Des voix:** D'accord.

### MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### L'ÉNERGIE

#### LES CONSÉQUENCES DU RETRAIT DU JAPON POUR DOME PETROLEUM

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai signalé mon intention de soulever une question concernant la situation financière de Dome Petroleum. J'espérais que la Chambre et vous-même jugeriez cette question suffisamment grave pour justifier l'ajournement des débats afin de permettre à la Chambre d'étudier la motion.

Un jour, à la fin mars 1982, cette société s'est retrouvée acculée à la faillite. Ses dirigeants ont téléphoné à des hauts fonctionnaires et ministres fédéraux et, en s'appuyant sur le dossier qu'ils avaient constitué, le dossier Armageddon, qui énumérait les conséquences catastrophiques que la faillite de la compagnie aurait pour le Canada, ils ont réussi à obtenir 500 millions de dollars pour la remettre à flot.

Comme les Japonais ont dit qu'il n'y avait pas de pétrole au fond de la mer de Beaufort et qu'ils ne financeraient pas les forages, je suppose que Dome Petroleum ne pourra pas continuer à recevoir l'aide financière de l'American Citibank et j'espère...

**M. le Président:** Le député ne peut pas présenter ses arguments. Il doit démontrer le caractère prioritaire de cette question. Le député de Comox-Powell River m'a avisé de son intention de demander un débat d'urgence sur les activités de Dome Petroleum Limited. Je vois mal comment je pourrais accepter la tenue d'un débat d'urgence sur cette question étant donné les exigences de l'article 30(5) du Règlement. Celui-ci prévoit en effet que «l'Orateur devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.»

On peut difficilement prétendre que les difficultés financières de Dome Petroleum, aussi graves soient-elles, ont un véritable caractère d'urgence. Cette situation ne date pas d'hier. Pour le moment, nous étudions le budget. Nous avons six jours de débat sur un sujet très vaste qui fournira amplement l'occasion de soulever cette question. Les prévisions